Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260312-D2026_32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-32

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six
Le 12 Mars
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 Mars 2026

PRÉSENTS : M. BILLY, Mme BLANCHARD, M. LOYER, Mme BOUIT, M. BERNIER, Mme GUIHO, M. GALUDEC, Mme BOCENO, MM. REBELO, ALONSO, LE KERNEC, Mme LE CORRE,

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes LAFAURIE-LE DIVELLEC, VAUGRENARD, SAVARY, EON, LAUNAY MM. DANIEL, DESVACHEZ, METAIRIE, JEGO, CAMERLO

SECRÉTAIRE : M. Patrick GALUDEC

Madame LAUNAY a donné pouvoir à Madame BOCENO

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CHENAIE 4

Le conseil municipal,
Réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BEILLON, Maire

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025, dont les résultats se présentent comme suit :

1 - Section de Fonctionnement :

- Déficit de clôture de **42 027,70 €**

2 - Section d'Investissement :

- Déficit de clôture de **24 125,69 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 13 voix pour et 1 vote contre** :

➢ **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- Report en dépense du déficit de la section d'investissement (compte 001) : **24 125,69 €**
- Affectation en dépense au déficit de fonctionnement reporté (compte 002) : **42 027,70 €**

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON